

SUBSTITUTION

POSTES ACCUEIL LE SNAPATSI EXIGE DES GARANTIES



Lors de l'audience avec les organisations syndicales, le Ministre a annoncé le 13 octobre :

« je vous annonce que d'ici à la fin de l'année 2021, plus un seul actif ne réalisera de tâche d'accueil dans les commissariats en journée, qu'il s'agisse d'un gardien ou d'un adjoint de sécurité : cette décision doit être le fer de lance d'un nouvel effort en matière de substitution sur la base d'une cartographie claire sur laquelle l'administration est en train de travailler et qui sera achevée en fin d'année. Nous veillerons bien sûr à apporter toutes les garanties aux personnels d'accueil en matière de sécurité et de formation ».

POUR LE SNAPATSI,

- 1. En raison du contexte, tant sécuritaire que sanitaire, ces postes doivent être uniquement pourvus par le volontariat.
- 2. Il est hors de question de griller les étapes en imposant précipitamment une affectation aux personnels administratifs dans des postes d'accueil.
- 3. Les instructions du Ministre doivent être déclinées selon un calendrier et par instruction ministérielle écrite et concertée avec les organisations syndicales.

Le SNAPATSI n'acceptera pas les dérives et précipitations.

Le SNAPATSI les dénoncera!

Aussi si vous êtes concerné, n'hésitez pas à contacter votre représentant du SNAPATSI.

BURE AU NATIONAL

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS DEFEND !